

PIRE Christian
226, route de l'Église
74410 Saint-Jorioz
06 70 32 70 15
c.pire@free.fr
www.socioecopofi.com
www.agencedecotationihr.com

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Madame Jennifer PIZZICARA
Chef de Cabinet
139 rue de Bercy
75012 Paris

Saint-Jorioz, le 23 septembre 2020

Madame le Chef de Cabinet,

Les derniers avatars de la société H2O entraînant de possibles risques de pertes massives voire de blocage de ce qui reste de l'épargne des épargnants non avertis, vous avez là une première traduction de l'amplitude et de la rapidité avec lesquelles les effets comptables hallucinatoires peuvent imposer.

Sujet développé dans mes précédents courriers d'alerte au Ministre de l'Economie (mis en ligne sur les sites www.socioecopofi.com et www.agencedecotationihr.com) mentionnant clairement le risque H2O, dont le courrier précurseur du 24 avril 2018, suivi du 5 juin 2018 premier krach du fonds H2O et du 4 avril 2019 mentionnant *l'Arrêt du 18 mars 1975 de la chambre criminelle de la Cour de cassation n° de pourvoi 74-92118 qui estime que le préjudice pouvait être caractérisé s'il présente un caractère de probabilité suffisante « le perte de chance implique seulement la privation d'une potentialité présentant un caractère de probabilité raisonnable et non un caractère certain » et je spécifiais « Dans le cas actuel de la commercialisation des fonds communs de placement aux épargnants, dès la souscription le préjudice est certain et direct dans la totalité des cas. »*

100%, tel est le taux des épargnants qui pourraient demander à être remboursés immédiatement de leurs avoirs sur base des différents textes juridiques qui n'ont pas été respectés dans les faits (et non nécessairement dans la forme) lors de la commercialisation d'une majorité de produits financiers.

Madame, malgré les enseignements et mea culpa post crises répétitives, la majorité de l'épargne des français et des capitaux des institutionnels reste investie dans les pyramides de PONZI que sont devenus les fonds communs de placement.

Dans cette situation, avant toutes actions de stabilisation des marchés financiers, la demande actuelle de Monsieur le Ministre de l'Economie d'une accélération de la consommation, ne pourrait se traduire que par une amplification des désordres réels sociologiques, économiques, politiques et financiers.

Soigner le mal par le mal ne fonctionne que si le « diagnostic » n'est pas faussé par des informations erronées.

Tel est le cas actuellement avec des chiffres économiques et statistiques non pondérés par les effets délétères de normes techniques inappropriées, comme la norme comptable mark-to-market.

Avant toute injection de capitaux dans le système financier et toutes demandes de soutiens aux épargnants, il est impératif d'imposer le retour à la prise en compte des seules réalités et faisabilités financières.

Là où la comptabilité a été utilisée pour décupler artificiellement de plus de 90% la croissance de chiffres présentés abusivement comme financiers voire comme performances, il faut revenir à la dignité de chiffres financiers crédibles.

Dans la situation actuelle, c'est la TOTALITE des avoirs des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) qui peut descendre en dessous de zéro. Voir mes précédents courriers d'alerte.

Point de stigmatisation de la société et des gérants H2O qui n'ont fait qu'appliquer un us et coutume communément appliqué par un ensemble de prestataires dont le passeport européen couvre des gestions qui ne correspondent pas nécessairement à l'ensemble des critères et us et coutumes de sécurité des pays où ont lieu les commercialisations.

Madame, c'est parce que cette crise financière est de réalité structurelle que vous pouvez agir. Action des plus aisées puisque les normes professionnelles et les textes juridiques adaptés existent déjà.

Ce n'est pas la consommation passagère qui sauvera l'économie, mais le retour d'une finance non abusée en support d'un système économique libéré et dynamisé.

Je vous propose de relire l'ensemble de mes courriers depuis 2018 avertissant des risques d'une commercialisation abusive des fonds communs de placement et autres copropriétés d'investissements collectifs. Courriers qui mentionnaient des solutions concrètes.

Dans le cas d'H2O, tous les épargnants non avertis pourraient saisir la justice et faire valoir leurs droits à indemnisation.

Indemnisation qui ne pourrait leur être refusée dès la première instance juridique tant les faits juridiques sont évidents et concernent un très grand nombre d'épargnants non avertis (appelés anciennement bon père de famille).

Le seul suivi des normes administratives ne peut aller contre les bases des devoirs juridiques et moraux de faire de ses clients, des clients avertis. Au demeurant, en dehors des clients, comment un commercial de ce type de produit pourrait être averti lui-même ?

Madame, le temps est venu de mettre fin aux dérives financières et informationnelles actuelles. Dérives pouvant mener en termes juridiques aux détournements, à l'abus de confiance et à l'escroquerie des épargnants.

Une condition à cela : Compléter le suivi de l'information juridique administrative par l'information juridique opérationnelle pour vendre des produits financiers.

Voire sur le site www.socioecopofi.com le document « Du respect du droit à l'information juridiquement opérationnelle » réalisé en 2012 qui mentionnait déjà les incohérences juridiques et risques commerciaux. Aucune des trois principales associations professionnelles de conseils en gestion de patrimoine n'a cru bon de réagir et elles ont toutes choisies sciemment de se taire sur la désinformation, les pertes de chance, l'abus de confiance et l'escroquerie des épargnants...Et ce n'est pas faute d'avoir été vers elles à plusieurs reprises, y compris par courriers RAR.

Le passé étant le passé, c'est bien en travaillant opportunément avec éthique et réalisme les possibilités actuelles que nous pourrons revenir aux respects des fondamentaux financiers et des épargnants.

Tout économie nationale ou internationale ne peut être bâtie sans un environnement financier stabilisé.

Pour cela, je vous propose à nouveau de mettre en place un Fonds de Stabilisation Boursier National et des Fonds de Stabilisation Boursiers régionaux. Quel meilleur moment qu'aujourd'hui en pleine incertitude économique et financière ?

Faute de pouvoir imposer rapidement la généralisation de l'application de règles comptables mettant fin aux effets hallucinatoires financiers de la seule règle comptable mark-to-market, il est tout à fait possible d'agir immédiatement en imposant, dans toutes publicités et actions financières, la publication d'une l'information adaptée.

Sur ce sujet, voir mes précédents courriers et prévisionnels de crise.

Les actions prônées mises en place, les flux de capitaux détournés de l'économie réelle y reviendront selon une progressivité gérable et adaptable en fonction de l'évolution des marchés.

Madame, dans la situation actuelle, pousser à la consommation ne ferait que redonner une dose de dopants aux effets réels plus que limités, sans commune mesure avec leurs effets néfastes.

Nous devons sortir des effets hallucinatoires basés sur des pratiques anciennes consistant à reporter les problèmes.

Tout comme l'obligation de publication de nouvelles informations a modifié les types de consommation de la majorité des Français, imposer la publication d'une information financière non trompeuse telle l'information humainement responsable (IHR) aura des effets immédiats.

Travailler loyalement avec les épargnants et ils seront les garants du retour rapide des capitaux dans l'économie réelle.

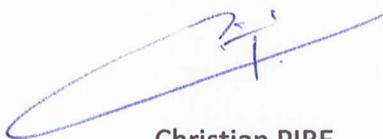
Premières propositions d'actions

- Imposer l'obligation de compléter l'information normative officielle par une information réellement accessible et compréhensible par tous ne travestissant ni les réalités, ni les faisabilités.
- Interdire tout prélèvement de commission dite de « surperformance » sans capitalisation de cette « surperformance » par l'épargnant. Capitalisation non réinvestie directement dans le même produit.
- Libérer le gérant du risque de se voir accuser de faire tourner les portefeuilles. Si multiplier les achats/ventes dans le seul but de prélever des commissions relève d'une « escroquerie », il n'en n'est rien lorsque ces achats/ventes se font dans le cadre d'une gestion professionnelle active et réactive. Au demeurant, c'est bien la multiplication des mouvements qui peut donner au cours de Bourse un statut de référence financière opérationnelle aux valorisations comptables.

Madame, si l'objet de ce courrier n'est en aucune façon de juger le passé, il est bien de tracer quelques premières voies afin d'éviter que le passé ne se reproduise.

Ces premières voies seront complétées en fonction des évolutions.

Je vous prie de croire, Madame le Chef de Cabinet, en l'assurance de ma considération distinguée.



Christian PIRE